



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SCIENTRIER

Envoyé en préfecture le 19/04/2024

Reçu en préfecture le 19/04/2024

Publié le

ID : 074-217402627-20240321-DEL_011_20241-DE

SLOW

Délibération n°011 /2024

OBJET : Vote du budget 2024

L'an deux mil vingt-quatre, et le vingt et un Mars à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, s'est réuni en salle des commissions à SCIENTRIER, sur convocation adressée à tous ses membres, le quinze Mars précédent, par Madame Patricia DEAGE, Maire en exercice de la Commune de SCIENTRIER.

Conseillers en exercice : 11

Présents : 10

BARBIER Sarah, BERARD Nicolas, BRANTUS Michel, BRON Isabelle, DAKIN-GARVAL Sylvain, DEAGE Patricia, DESALMAND Stéphane, DESALMAND Nadège, FLOQUET Sandra, Sophie PIEUCHOT

Absents : LAMBERT Adrien

Absents excusés :

Procuration :

Secrétaire de séance : DESALMAND Nadège

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L.2312-2 et suivants ;

CONSIDÉRANT que le contenu détaillé du budget municipal figure dans le document remis aux élus et dont la présentation est conforme aux instructions budgétaires et comptables en vigueur ;

CONSIDÉRANT la réunion de la commission finances réunie le 16 mars dernier ;

A l'occasion de la présentation et du vote du budget communal, un point est fait sur la situation financière de la collectivité.

Le projet principal de l'équipe municipale, celui du mandat de 2020 et qui demeure d'actualité, consiste à répondre aux besoins de la population en termes d'équipements, à savoir de rendre possible l'accueil, et ce, dans de bonnes conditions, des enfants fréquentant les services communaux, objectif qui devra se traduire par la rénovation et l'agrandissement des locaux scolaires, périscolaires et extrascolaires.

Or, ce projet nécessite d'être financé par la commune, par de l'autofinancement, par des subventions, mais aussi et essentiellement par un emprunt.

La commune n'est pas, ou très peu, endettée ; ce qui est un point très positif.

Cependant, et malgré cela, les finances actuelles de la commune rendent aujourd'hui impossible la contractualisation d'un emprunt. En effet, les dépenses, sous l'effet de l'inflation, de nouveaux services rendus à la population, ... augmentent plus vite que les recettes de fonctionnement, et aucune épargne n'est dégagée, rendant possible le remboursement de l'annuité d'un emprunt.

Aussi, Madame le Maire informe les membres du conseil municipal que l'année 2024 devra connaître

l'activation de l'ensemble des leviers permettant de réaliser des économies et d'accroître les recettes, afin de pouvoir envisager la réalisation du projet

SLOW

Madame le Maire invite ainsi les membres du conseil à adopter le budget primitif pour l'exercice 2024 de la commune, constitué de la manière suivante :

Chapitre	BP 2024	RAR 2023	TOTAL RAR + BP 2024
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	1 855 180.97	0,00 €	1 723 053.91
011 - Charges à caractère général	564 766.87		571 092.78
012 - Charges de personnel	917 559.09		924 000
014 - Atténuation de produits	25 000		25 000
022 - Dépenses imprévues	30 000		20 000
023 - Virement à la section d'investis.	153 855.01		0
042 - Opérations d'ordre entre section	0		0
65 - Autres charges gestion courante	160 000		169 255
66 - Charges financières	3 000		3 000
67 - Charges exceptionnelles	1 000		10 706
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	1 855 180.97	0,00 €	1 723 053.91
002 - Excédent antérieur reporté fonc	218 970.97		151 411.88
013 - Atténuation de charges	50 000		46 500
70 - Produits des services	195 200		183 300
73 - Impôts et taxes	910 000		891 381
74 - Dotations et participations	400 000		375 250
75 - Autres produits gestion courante	80 000		70 001
76 - Produits financiers	10		10
77 - Produits exceptionnels	1 000		5 200

Chapitre	BP 2024	RAR 2023	TOTAL RAR + BP 2024
----------	---------	----------	---------------------

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	490 671, 73	
041 - Opérations patrimoniales	0 0	0
16 - Remboursement d'emprunts	18 450.47	18 450.47
20 - Immobilisations incorporelles	15 000 13 688.98	38 000
21 - Immobilisations corporelles	112 342.92 142 308.21	322 927.87
23 - Immobilisations en cours	0 152 881.15	159 985
27 - Autres immobilisations financières	15 999.84 20 000.16	20 000.16

RECETTES D'INVESTISSEMENT	490 671, 73	559 363.36
001 - Solde d'exécution d'inv. reporté	147 081.65	272 572.25
021 - Virement de la section de fonct.	0	0
024 - Produits des cessions	0	0
040 - Opérations d'ordre entre section	0	0
041 - Opérations patrimoniales	0	0
10 - Dotations Fonds divers Réserves	271 090.08	214 291.11
13 - Subventions d'investissement	32 500 40 000	72 500
16 - Emprunts et dettes assimilées	0	0

Le Conseil municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- **D'ADOPTER** le budget primitif 2024.

Ainsi fait et délibéré,

Le Secrétaire,

Les jours, mois et an que susdit
Pour extrait conforme
Le Maire
Patricia DEAGE

